

AVANTAGES SPIRITUELS

Offerts aux bienfaiteurs du Sanctuaire, aux zélateurs et abonnés des
ANNALES DU T. S. ROSAIRE :

- 1.—Participation aux prières et bonnes œuvres des Missionnaires Oblats.
Dans leurs communautés, une prière est faite tous les jours pour les bienfaiteurs vivants et défunts.
- 2.—Participation aux prières qui se font tous les jours dans le sanctuaire pour les vivants et les morts.
- 3.—Deux messes sont dites *chaque semaine* à l'intention des abonnés, pour les vivants et les morts. Nos abonnés peuvent appliquer à telle ou telle personne, vivante ou défunte, les mérites des 104 messes dites chaque année à leurs intentions.
- 4.—Une messe est célébrée *chaque mois* par chacun des Pères du Sanctuaire pour nos abonnés vivants ou défunts; une communion est faite chaque mois à la même intention, par les autres religieux de la communauté.
- 5.—Un service solennel sera célébré *chaque année*, dans la première semaine de novembre, pour les parents défunts de nos abonnés.

Les recommandations de prières, publiées dans nos ANNALES, seront envoyées à la Basilique du Sacré-Cœur de Montmartre, l'église du Vœu National de la France; à la Basilique de Notre-Dame de Pontmain, N.-D. de la Sainte-Espérance.

Les chapelains de ces deux Sanctuaires voudront bien se souvenir de ces recommandations dans les prières qui se font dans leurs grandes basiliques. En retour, dans notre humble sanctuaire de N.-D. du Saint-Rosaire, nous prions aux intentions publiées par le *Bulletin du Sacré-Cœur* et les *Annales de Pontmain*.

HONORAIRES DES MESSES.

<i>Messe basse</i>	\$0 50
<i>Grand'messe</i>	3 00
<i>Messe perpétuelle</i>	0 50

On peut faire inscrire le nom des défunts ou de toute autre personne, sur le registre de la messe perpétuelle.

LAMPES.

DANS LE SANCTUAIRE DE N.-D. DU ROSAIRE.

Une lampe pour un jour.....	\$0 05
Une lampe pour une neuvaine.....	0 40
Pour les 15 lampes, représentant les 15 Mystères, par jour.....	0 60
Une lampe pour un mois.....	1 10
Une lampe pour un an.....	12 00

AU SAINT-SÉPULCRE.

Une lampe par jour.....	\$0 10
Une lampe pour une neuvaine.....	0 80
Une lampe pour un mois.....	2 20
Une lampe pour un an.....	24 00